

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

| ABONNEMENTS | | ABONNEMENTS ET ANNONCES | ANNONCES ET AVIS DIVERS |
|--|---------------------|--|--|
| Togo France et autres Pays d'expression française 1 an 6 mois | | Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO S. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ | La ligne 80 frs |
| Ordinaire | 1.300 frs 800 frs | | minimum 250 frs |
| Avion | 3.300 frs 1.700 frs | Chaque annonce répétée : moitié prix : | minimum 250 frs |
| ETRANGER 1 an 6 mois | | Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres. | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION: CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ |
| Ordinaire | 1.800 frs 900 frs | | |
| Avion | 3.750 frs 2.300 frs | Les abonnements et annonces sont payables d'avance | |
| PRIX Au comptant à l'imprimerie : 75 frs Par porteur ou par poste : Togo, France et autres Pays d'expression française 90 frs Etranger Port en sus. | | | |

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et des sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé dudit tribunal.

Suivant réquisition, n° 7.445, déposée le 1er octobre 1976, le sieur Barnabo Nangbog, profession d'employé de Banque U. T. B., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin,

majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 49ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafukopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tretou Akouma, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.446, déposée le 4 octobre 1976, le sieur Adjakpley Kafumawu, profession de tisserand demeurant et domicilié à Assahoun, s/c de M. Finu Adjévi Tetteh, Topographe à Lomé, 11 rue Boko Agegee, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 74ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Amedeka Adzika et au sud par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.447, déposée le 4 octobre 1976, le sieur Adjakpley Kafumawu, profession de tisserand demeurant et domicilié à Assahoun, s/c de M. Finu Adjévi

Tetteh, Topographe à Lomé, 11 rue Boko Agegee, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Amedeka Adzika et à l'est par une rue en projet de 11m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7448, déposée le 5 octobre 1976, le sieur Adjalle Koffi, profession de Maçon-carnéleur, demeurant et domicilié à Lomé, 61 rue d'Amoutivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5ha 42a 69ca, situé à Noépé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Awato et borné au nord par les sieurs Akpabla et Adzé Eko, au sud par Komi Koudessé, à l'est par le titre foncier T.F. 9523 R.T. appartenant à Hor Samuel et à l'ouest par Kloutsé Nyonouvo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7449, déposée le 8 octobre 1976, le sieur Ayika Foly Georges, profession d'inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 90ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété des héritiers Gbonvi Somana et à l'ouest par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7450, déposée le 11 octobre 1976, le sieur Yadélé Bakari, profession de maître tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 39 avenue de la libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 09ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de

Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Akossou Sokou et à l'ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7451, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Kodjovi Agodzro, profession de menuisier coffreur, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4ha 74a 51ca, situé à Noépé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Wlintigomé Kpota et borné au nord par Samuel Ehoñ, au sud par Koudessé Sakpè, à l'est par Apedo Ekpè et à l'ouest par Sylvestre Aviti et Zoli Adissou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7452, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Dosseh Foli Azonwoubo, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Bd circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4ha 89a 35ca, situé à Dalavé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Agouté et borné au nord par Ahogan Vidzro Togan, au sud par Hountodessomé Avognon, à l'est par Kodjo Kouzan et Badiba Aboua, à l'ouest par les héritiers Hédédji Abli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7453, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Dosseh Azonwoubo (Benjamin), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 84a 00ca, situé à Mission-Tové, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Djigbé et borné au nord par la propriété des sieurs Appéti Djamassi et Comlan Eklou, au sud par Kodawo Agbavo et Souka Mosseh, à l'est par Bonou Dovo et à l'ouest par Sikpa Douatro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7454, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Dosseh Azonwoubo (Benjamin), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

tionalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 05a 48ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kédédja et borné au nord par Elo Ala, au sud par la ferme Nyamalé Kopé, à l'est par Loboé Gnagblodjo et Noukpopé Mlatao et à l'ouest par Denis Sédjro et Agoutsi Djakago.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.455, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Dosseh Azonwoubo, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6ha 69a 70ca, situé à Togblékopé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tovouganou et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kankan Dabla, à l'est par le fleuve Sio et au sud par le ruisseau Klinkpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.456, déposée le 12 octobre 1976, le sieur Dosseh Azonwoubo, (Benjamin), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Bd. circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 89a 86ca, situé à Mission-Tové, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Djigbé et borné au nord par Aziankonou Gnavi, au sud par Fo Adjoa, à l'est par Alemawo Nglo et à l'ouest par Agboli Maglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.457, déposée le 12 octobre 1976, Mme Dosseh Dopé, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, 97 Bd. circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24ha 40a 84ca, situé à Avétou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord et à l'est par la propriété Jonathan Awu-

yah, au sud par Mikem et Awuyah et à l'ouest par Bagna et Romuald.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.458, déposée le 13 octobre 1976, le sieur Mensah Adjete, profession de directeur de la C. E. E. T. demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 60ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par Mme Ayivon Ablamo, à l'est par Paul Atchrimi, au sud et à l'ouest par des rues en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.459, déposée le 13 octobre 1976, le sieur Awili Diyin-Déma, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Bafilo — (subdivision sanitaire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 42ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la famille Gagodo Agbaku, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.460, déposée le 14 octobre 1976, le sieur Batcha Bélou Tchabozire, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord et à l'ouest par la propriété Salifou Aliou Esso, au sud par Natchindi Tatchéba et à l'est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7461, déposée le 14 octobre 1976, le sieur Olympio Clarence, profession d'Architecte-Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, 35, rue du commerce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 10a 40ca, situé à Bè, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoe et borné au nord par les propriétés Afangbédji Klouvi et Nyakou Lamanakou, au sud par Dossèh Lamanakou, à l'est par Togbui Lamanakou et Gali Kemé et à l'ouest par la collectivité Kpatsi Kémé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7462, déposée le 14 octobre 1976, le sieur Kodjo I. Ahuma, profession d'agent de la B. T. C. L., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 10a 05ca, situé à Aflao, Adjidogomé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Bessou et à l'est par la famille Edzitor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7463, déposée le 15 octobre 1976, le sieur Donou Toï, profession de militaire (lieutenant), demeurant et domicilié à Lomé Camp R. I. T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 96ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot 56.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7464, déposée le 19 octobre 1976, le sieur Lawson Latévi Sotowla, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé (Haut Commissariat au Tourisme), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 03ca, situé à Ancho, commune dudit, connu sous le nom de Yessouvito et borné au nord et à

l'ouest par Joseph Kossi Goudjovi, au sud par Ambroise Kpakpovi Akué et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7465, déposée le 19 octobre 1976, M. et Mme Hodénu Adjanor, profession d'industriel et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, (s/c de M^e Ayité Hillah, notaire à Lomé), majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 61a 21ca situé à Danyi circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Zogbegan et borné au nord par la propriété de M. et Mme Adjanor, au sud par la propriété de Koffi Naku, à l'est par la collectivité Ametome et à l'ouest par le ruisseau Abimenonui.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7466, déposée le 19 octobre 1976, M. et Mme Hodénu Adjanor, profession d'industriel et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, (s/c de M^e Ayité Hillah, notaire à Lomé), majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 08 a 83 ca, situé à Danyi, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Zogbegan et borné au nord et au sud par la collectivité Ametome, à l'est par la route de Zogbegan et à l'ouest par le ruisseau Abimenonui.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7467, déposée le 20 octobre 1976, le sieur Tcheconi Titilayo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Amégnrakondji, (s/c de M. Aniakou Comlavi, Ebéniste à Lomé, 86 Bd. circulaire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 98ca situé à Akodesséwa, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété d'Afanoukoe Zogli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7468, déposée le 20 octobre 1976, le sieur Honyiglo Yawo, profession de caissier principal du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 40ca, situé à Tsévié, commune dudit, connu sous le nom de Daviémondjie et borné au nord et au sud par les propriétés de Djamesi Maurice, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7469, déposée le 20 octobre 1976, le sieur Nyonator Kodjo, profession d'agent technique de santé, demeurant et domicilié à Lomé, 50 rue Kpotufe (Nyékonakpoè), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 23 ca, situé à Tsévié, commune dudit, connu sous le nom de Daviémondjie et borné au nord et à l'est par les propriétés Djamesi Maurice, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7470, déposée le 21 octobre 1976, le sieur Djondo M. G. Koffi, profession d'administrateur-Délégué, demeurant et domicilié à Lomé, Représentant de la maison SCOA-Togo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 00ca, situé à Sokodé, commune du dit, connu sous le nom de Komah et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SCOA-Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7471, déposée le 26 octobre 1976, le sieur Klou Yao Djogbényo, profession d'adjoint administratif du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 89ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom Ga-

kli et borné au nord, au sud et à l'est par les propriétés Amedeka et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7472, déposée le 26 octobre 1976, Mme Adorgloh Victorine Afiavi, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, (s/c de M. Badjéné Yao, géomètre à Lomé, 12 rue Gnemegna), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 59ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Aklikokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7473, déposée le 26 octobre 1976, M. Clarence Olympio, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, 2 rue de la mission, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise. Président du conseil d'administration de la Société des produits alimentaires (SPAL), Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs, ayant son siège à Lomé, 35 rue du commerce, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 82a 45ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de cacaveli et borné au nord par l'emprise de la ligne électrique des Huileries du Bénin, au sud par M. Amegbo Akpssah, à l'est par les propriétés Clarence Olympio et Guedzin Attitsogbé et à l'ouest par une rue projetée vers l'usine des Huileries du Bénin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SPAL et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7474, déposée le 27 octobre 1976, M. Kombaté Kankpé Adamou, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé (service d'alphabétisation), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 15ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Akuélé Sogah, à l'est par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.475, déposée le 27 octobre 1976, M. Johnson Kofi Gyasi, profession d'Hôtelier à la direction du Tourisme et de l'Hôtellerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 ares, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Tozo, à l'est par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.476, déposée le 27 octobre 1976, M. Gbeve Yawo Madagla, profession de maçon aux P. T. T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 85ca, situé à Tokoin-Hôpital, commune de Lomé et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tsissan Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.477, déposée le 27 octobre 1976, le sieur Ajavon Sémadégbé, profession d'ex-agent des P. T. T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, imprimerie Abuluwaku, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 49ca, situé à Yessovito, commune d'Ancho et borné au nord et à l'est par la propriété Dadogla Edoh, au sud par les propriétés Novivo Youda et Dossouvi Komlan et à l'ouest par la route Ancho-Tabligbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.478, déposée le 27 octobre 1976, Mme Henriette Ekué, née Darboux, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, 16 rue Adjololo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12ha 01a 45ca, situé à Avétonou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Wo-

kpa et borné au nord par les propriétés Gomez Jeanot et Johnson Cyprien, au sud et à l'ouest par Jonathan Awouyah et à l'est par Touvi Kokou et Jonathan Awouyah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.479, déposée le 28 octobre 1976, le sieur Teiko Foli, profession de Technicien radio télévision, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les propriétés de Sodogas et à l'est par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.480, déposée le 29 octobre 1976, le sieur Lawson Boèvi Théodore, profession d'employé à la Cie F. A. O. demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M. Kuakuvi, 2 rue St Raphaël Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 14ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.481, déposée le 3 novembre 1976, le sieur Agbavor Yawo, profession de mécanicien-dentiste au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé, 44 rue des Palmiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet au sud et à l'ouest par la famille Akakpovi Hundegla Apé-nouvon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.482, déposée le 10 novembre 1976, le sieur Adoté A. Goeh-Akue, profession de commissaire principal de police, demeurant et domicilié à Lomé 15

rue Kouassi Bruce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 44ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.483, déposée le 10 novembre 1976, le sieur Adoté A. Goeh-Akue, profession de commissaire principal de police, demeurant et domicilié à Lomé, 15 rue Kouassi Bruce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.484, déposée le 10 novembre 1976, M. Wilson Bahun Adjé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumour Folly-Té, 2 rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8a 13ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Edoh Zilevou Z. Dokla, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.485, déposée le 11 novembre 1976, le sieur Anthony Komi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 23a 95 ca, situé à Kpimé-Séva, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Alapé et borné au nord par les propriétés Akagbo Kossi, Komlan Abotsi et Awoumé Sylvanus, au sud par

Atatsi Koumah, Komlan Abotsi et Adegblamé Amadoa, à l'est par Anthony Kutussa et à l'ouest par Atatsi Koumah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.486, déposée le 11 novembre 1976, M. Anthony Kutussa, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, rue du grand marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 ha 37 a 79 ca, situé à Kpimé-Séva, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Alapé et borné au nord par MM. Adeha Komlan, Agbozo Adoko et Akagbo Kossi, au sud par M. Anthony Koami, à l'est par M. Adegblamé Amadoa et à l'ouest par MM. Koffi Kouzanledo, Koffi Degboevi et Awoumé Sylvanus.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.487, déposée le 12 novembre 1976, M. Badjene Yao, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, 12 rue Gnemegnah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Lodonou Kuly, Executive Secretary — J. Lalame Forest Development Corp. (FODECO) à Monrovia, Liberia, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 35ca, situé à Tokoin, Hôpital, commune de Lomé et borné au nord par le titre foncier n° 9.925 R.T., au sud et à l'ouest par des rues et à l'est par le T.F. n° 9.524 R. T.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.488, déposée le 16 novembre 1976, Mme Boccovi Kokoé Dodji, épouse Atoko Kodjo, profession de dactylographe à la CEB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un passage de 3m, au sud et à l'ouest par la propriété de Zogbla Dokla Edoh Zilevou et à l'est par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.489, déposée le 17 novembre 1976, les sieurs Wilson Kpoti et Wilson Tèvi, profession respectivement employé à la SCOÀ et commis à la radio, demeurant et domiciliés à Lomé — Kodjoviakopé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 15a 49ca, situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par Kokou Sogbo, au sud par Koudjodji Hégbor, à l'est par Koudjodji Hégbor et le village Amadahomé et à l'ouest par Améganssivi Badagbon.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.490, déposée le 23 novembre 1976, le sieur Ezi Comlan, profession de capitaine des FAT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé (TODIREP) 164 Bd. circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits, civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 29ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les propriétés Ben Ayikpé Konou et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.491, déposée le 23 novembre 1976, maître Anani Ignacio Santos, profession d'avocat-défenseur, demeurant à Lomé, 18 rue de Marseille et domicilié à 30 avenue du 24 janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Anthony Kossiwa, propriétaire à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8a 00ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji, à l'ouest par la route bretelle.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.492, déposée le 23 novembre 1976, maître Anani Ignacio Santos, profession d'avocat-défenseur, demeurant à Lomé, 18 rue de Marseille et domicilié 30 avenue du 24 janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Clomegah Anani, étudiant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise,

d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 79ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Mississogbi Migbondji, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé, d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.493, déposée le 26 novembre 1976, le sieur Agouda Esso, profession d'Adjudant-chef au RIT, demeurant et domicilié à Lomé, camp du RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21a 58ca, situé à Lama-Kara, circ. adm. dudit, connu sous le nom de campement borné au nord par la route de la résidence, au sud par la collectivité Nimon Toki, à l'est par la propriété Benoît Gnakade et à l'ouest par une rue en projet de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé, d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.494, déposée le 26 novembre 1976, le sieur Abbey Martin, profession de maître-tailleur demeurant et domicilié à Lomé, 17 rue Alsace Lorraine, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Nlensi, commune d'Aného et borné au nord par une rue en projet de 12 m., au sud par une verdure de 10m, à l'est par Dosseh Benjamin et à l'ouest par Abbey Barthélémy.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.495, déposée le 26 novembre 1976, le sieur Abbey Nathaniel, profession d'ingénieur des T. P., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin en face du camp militaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Nlensi, commune d'Aného et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par une verdure de 10 m et à l'est par la propriété Eugène Freitas.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7496, déposée le 26 novembre 1976, le sieur Abbey Bathélémy, profession de Juge de paix à Lama-Kara, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-central, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Nlen-si, commune d'Aneho et borné au nord par une rue en projet de 12m, au sud par une réserve servant de verdure, à l'est par M. Abbey Martin et à l'ouest par M. Freitas Eugène.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7497, déposée le 26 novembre 1976, M. Attiogbe A. Folivi, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, en face du lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kwassi Kpadey, 11 rue Toffa-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 97ca, situé à Tokoin-lycée, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par la propriété Hoka Gbongli Amenikpi, au sud par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier n° 2938 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7498, déposée le 26 novembre 1976, Mme Mensah Nadou, née Lawson, profession de commis au tribunal de droit moderne de 1re instance de Lomé demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 60ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par la propriété Dossou Abalo, à l'est par les titres fonciers n°s 7.805 R.T. et 1598 T.T., à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7499, déposée le 26 novembre 1976, M. Nathate K. Tindam, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble ur-

bain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 23ca, situé à Sokodé, commune de Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par Mme Assanatou, à l'est par la collectivité Mola, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.500, déposée le 26 novembre 1976, Mme Amouzou Dédévi Djimudo, profession d'animatrice sociale au centre communautaire de Tokoin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 91ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djobokou, à l'est par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.501, déposée le 26 novembre 1976, Mme Kunkel Afavi, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé-Bassadji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 86ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par la propriété Dossou Abalo, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le titre foncier n° 3602 T.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.502, déposée le 30 novembre 1976, le sieur Akemakou Koffi Iyatan, profession d'inspecteur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé Tokoin ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 41ca, situé à Agbonou Gare, circ. adm. d'Atakpamé, connu sous le nom de Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.503, déposée le 30 novembre 1976, le sieur Gnama Kponna, profession d'infirmier d'Etat demeurant et domicilié à Bè Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22a 30ca, situé à Bè, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par Kenon Adjeté Sikpé, au sud par Louis Amouzou, à l'est

par Yehouessi Eugène et à l'ouest par la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Tété Wilson Bahua
